

MANIFESTE

# SAUVONS NOTRES RIVIÈRES

ACTE 1 : À COURT D'EAU

**Pourrons-nous encore voir des poissons**

**nager dans nos rivières dans 50 ans ?**

Nous, Fédération Nationale de la pêche France (FNPF) et toutes les structures associatives de la pêche de loisir, **tirons la sonnette d'alarme sur les situations hydrologiques des rivières de notre pays.**

Véritables **sentinelles des rivières** immergées au cœur des territoires, les pêcheurs constatent en effet, chaque jour et sur toute la France, le **manque d'eau** dont souffrent les milieux aquatiques. Sources taries, zones humides asséchées, niveau des rivières en baisse, il n'y a plus assez d'eau ou de débit pour que la vie piscicole se maintienne !

D'ici à 2070, en particulier sous l'effet des changements climatiques, le débit des cours d'eau va diminuer drastiquement (de 15 à 40 %). Si nous conservons le modèle actuel, le niveau de la Seine, par exemple, baissera sensiblement de l'ordre de 30 %.

L'état des milieux aquatiques est d'autant plus préoccupant qu'en France métropolitaine une espèce de poissons sur cinq (19 %) est éteinte ou menacée de disparition.

**Pour nous, pêcheurs de France, les objectifs de préservation de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 demeureront utopiques tant que les rivières, lacs et marais resteront la variable d'ajustement quand l'eau vient à manquer.**

## **Un état de sécheresse permanent en France...**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, 88 départements étaient concernés par des arrêtés de restriction d'eau, allant des habituelles interdictions de remplissage de piscine ou de lavage de voiture pour les particuliers, d'irrigation certains jours pour les agriculteurs ou de lavage de la voirie pour les communes.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2020, 83 départements rencontraient une situation similaire. Les années se suivent et se ressemblent...

Au 21 juin de cette année, 27 départements connaissaient déjà des arrêtés de restriction d'eau, allant de la vigilance à la situation de crise. Parmi eux, on trouve des départements aussi inattendus que l'Ain, le Rhône, la Loire-Atlantique ...

Autre facteur, l'augmentation des températures moyennes de l'air qui favorise l'évaporation et se traduit aussi par une augmentation de la température de l'eau, préjudiciable aux espèces aquatiques. Des températures de 19-20°C, par exemple, perturbent fortement le métabolisme des truites, elles ne survivent pas au-delà de 25°C.

## **Trop d'ouvrages entravent les rivières...**

Il existe en France plus de 100 000 ouvrages rompant la continuité écologique (soit un ouvrage tous les 5 kilomètres). Ces moulins, barrages et autres seuils modifient profondément le fonctionnement hydrologique des rivières. Ce sont des obstacles infranchissables par la plupart des poissons, mettant notamment en péril la survie des espèces migratrices telles que saumons, aloses, anguilles...

## **Les zones humides toujours plus menacées...**

50% des zones humides ont disparu au cours des 30 dernières années.

Ces milieux naturels jouent pourtant un rôle écologique fondamental dans la gestion de l'eau : les zones humides accumulent l'eau en excès pour la restituer progressivement, contribuent à la recharge des nappes phréatiques, peuvent soutenir les épisodes d'étiage, autant d'atouts pour l'adaptation au changement climatique.

66% des espèces de poissons dépendent des zones humides. Ainsi, les prairies humides inondées sont des lieux de reproduction privilégiés pour le brochet, reconnu vulnérable dans la Liste rouge UICN des poissons d'eau douce menacés en France (2019).

**Il devient urgent d'agir, d'adapter les politiques, les usages et les comportements pour préserver nos milieux aquatiques et leur biodiversité, patrimoines communs.**

## **Les pêcheurs se mobilisent et alertent !**

Déjà les milliers d'hommes et de femmes du réseau associatif de la pêche en France (FNPF, Fédérations Départementales, Associations Locales, Régionales et de Bassin et Associations Migrateurs) s'engagent au quotidien en multipliant les actions de connaissance, de protection et de restauration des milieux et des espèces.

**La FNPF interpelle publiquement les institutions et les citoyens sur l'urgence écologique liée à la gestion de l'eau et ses conséquences majeures pour l'humanité.**

**Face à cette situation nous, FNPF, demandons :**

**1.**

**une gestion de l'eau économe, concertée et équilibrée**

- en anticipant la réunion, par les préfets, des Comités départementaux des ressources en eau et la mise en place des mesures de restriction d'usage de l'eau ;
- en limitant les dérogations à des situations exceptionnelles et justifiées ;
- en consultant systématiquement les instances représentatives de la pêche pour leur expertise territoriale et biologique.

**2.**

**un recours aux solutions de stockage de l'eau localement justifié**

- en intégrant les retenues et les réservoirs dans un véritable projet de territoire ;
- en adoptant des solutions compatibles avec le fonctionnement naturel et la pérennité des milieux (retenues et réservoirs déconnectés des cours d'eau et non alimentés par des prélèvements dans les nappes souterraines).

**3.**

**une politique de restauration de la continuité écologique ambitieuse et stabilisée**

- en appliquant la réglementation existante trop souvent ignorée ;
- en n'autorisant aucun nouvel obstacle (barrage, microcentrale, seuil...) sur les rivières protégées ;
- en ne cédant à aucune pression visant à remettre en question le bien-fondé et les bénéfices de la continuité.

**4.**

**une protection forte des zones humides**

- en accélérant les acquisitions foncières ;
- en amplifiant la sanctuarisation de ces milieux menacés ;
- en sensibilisant les acteurs et usagers sur les enjeux associés et l'urgence de préserver l'intégrité et le fonctionnement des zones humides.

**5.**

**la création d'un ministère de l'Eau avec des moyens humains et financiers dédiés**

- la sécheresse n'est plus un phénomène exceptionnel, elle devient la norme : la gestion de la ressource en eau doit être une préoccupation centrale de l'État ;
- la protection des milieux naturels et des espèces doit être considérée comme prioritaire, après les besoins vitaux des êtres humains, et ne plus être sacrifiée au profit des autres usages.

**Mobilisez-vous aux côtés de la FNPF et des Structures Associatives de la Pêche de Loisir en France pour préserver les milieux aquatiques, la biodiversité et les poissons.**

**Rejoignez le mouvement #SauvonsNosRivieres**

Découvrez nos initiatives sur Facebook, Twitter, YouTube et le site de la FNPF.

